

POLITIQUE ACCESSIBILITÉ & HANDICAP

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

Version 2026-2027 - Mise à jour : 28 août 2026

1. Engagement

SB Consulting Formation veille à favoriser l'accès de ses prestations aux personnes en situation de handicap et à prévenir toute discrimination dans l'accès à la formation.

2. Référent handicap

Référent handicap : Stéphane BENOIST.

Contact : contact@sbconsultingformation.fr - 01 85 81 06 07.

3. Analyse des besoins

Le bénéficiaire est invité à signaler ses besoins spécifiques dès la prise de contact ou au cours du positionnement. L'analyse porte notamment sur les contraintes pédagogiques, organisationnelles, matérielles, numériques, de rythme ou d'évaluation susceptibles d'avoir un impact sur le parcours.

4. Adaptations possibles

- Adaptation des supports et consignes pédagogiques.
- Aménagement du rythme ou de l'organisation lorsque cela est compatible avec les objectifs de la formation.
- Adaptation de certaines modalités d'évaluation dans le respect des règles du certificateur.
- Choix d'outils numériques ou de modalités pédagogiques adaptés lorsque cela est possible.
- Mobilisation de partenaires ou ressources spécialisées lorsque l'organisme ne peut répondre seul au besoin.

5. Accessibilité des locaux

L'accessibilité physique est appréciée en fonction du lieu effectivement utilisé pour la session. Avant toute inscription nécessitant un aménagement particulier, SB Consulting Formation vérifie avec le bénéficiaire les conditions d'accueil et recherche une solution adaptée lorsque cela est nécessaire.

6. Parcours certifiants

Pour les formations préparant à une certification, les demandes d'aménagement des épreuves sont anticipées et traitées conformément aux règles du certificateur et aux justificatifs éventuellement requis.

7. Confidentialité

Les informations relatives au handicap ou aux besoins d'adaptation sont traitées avec discrétion et uniquement par les personnes qui doivent en connaître pour organiser l'accompagnement.

8. Amélioration continue

Les retours des bénéficiaires, difficultés rencontrées, adaptations mises en œuvre et partenariats mobilisés sont pris en compte dans l'amélioration continue des prestations.